

Académie de police de Savatan

ASP

Assistant de sécurité publique



Académie de police de Savatan

Sur les hauteurs de Saint-Maurice, depuis 14 ans maintenant, l'Académie de police de Savatan est **le centre de compétence** dans le domaine de la formation sécuritaire.

L'Académie de police forme, pour l'obtention du Brevet fédéral de policier, les policiers, gendarmes et inspecteurs des cantons et communes de Genève, du Valais et de Vaud, ainsi que les agents de la Police militaire et de la Police des transports.



L'Académie conduit de nombreux cours de **formation continue** ouverts soit aux Corps de police soit à des institutions extérieures. L'Académie de police travaille en **partenariat** avec l'Université de Lausanne, la HEIG-VD et d'autres organisations économiques et offre diverses formations dans les domaines de la sécurité et de la gestion de crise. Elle développe également de fortes synergies de formation **à l'étranger** avec, notamment, la Gendarmerie et la Police nationales françaises et conduit plusieurs projets de **coopération** sécuritaire en Europe.


Dès 2011, l'Académie de police a développé un **concept de formation pour les ASP**, Assistants de sécurité publique dont le succès a confirmé la nécessité et souligné la pertinence de l'enseignement.



Une longue histoire...

De mai 2011 à mai 2018, l'Académie de police a mis sur pied 19 Ecoles d'Assistants de sécurité publique armés et non-armés et formé 355 ASP. Ces aspirants ASP provenaient des Polices cantonales genevoise et vaudoise, de Polices municipales valaisannes, vaudoises, fribourgeoises, de communes vaudoises, de la Police militaire et de l'Office cantonal de la détention à Genève.

Objectifs de la formation



Inculquer une discipline individuelle et collective du comportement, raisonnement, caractère et de l'esprit

Garantir une formation conforme aux exigences de l'employeur

Former les aspirants théoriquement et pratiquement aux missions de base de leur cahier des charges

Dispenser une culture générale permettant de saisir les problèmes sécuritaires dans leurs causes et effets

Garantir une unité de doctrine.

Organisation de la formation

L'encadrement et la conduite de la formation ASP sont assurés en priorité par le personnel de l'Académie de police. Selon les besoins, des instructeurs provenant des Corps partenaires ou des enseignants externes peuvent être engagés.



Conditions d'admission

Les Assistants de sécurité publique sont engagés par leurs employeurs respectifs, Etat, communes ou autres institutions.

Les candidats doivent répondre aux conditions minimales suivantes :

- jouir d'une bonne réputation
- disposer d'un casier judiciaire vierge
- pour les ASP armés, être en mesure de présenter une attestation faisant mention de leurs aptitudes psychologiques à exercer la profession
- jouir d'une bonne condition physique.

Profils de formation

L'ASP agit

- en qualité de garde-parc, garde d'objets
- en tant que collaborateur des centrales d'engagement et centres d'intervention
- en appui aux unités d'intervention de police secours de la circulation routière
- comme agent de transfert, de surveillance et de garde de personnes détenues
- dans les activités de protection aéroportuaire et des sites diplomatiques.

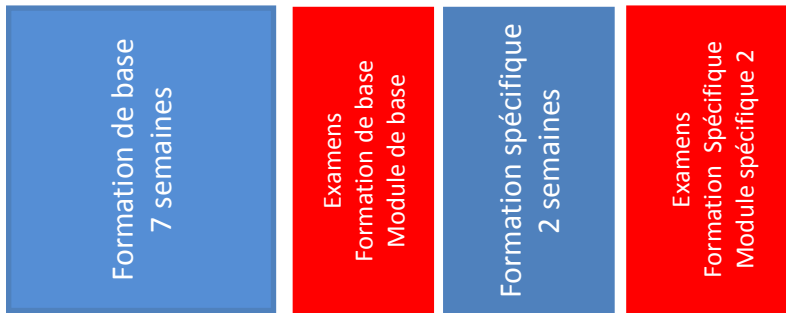




Ecoles 2019

Déroulement des formations

ASP non-armés



ASP armés





Ingénierie de formation

La formation comprend la formation de base (FOBA) et la formation spécifique (FOSPEC).

Elle intègre les modules d'examens ISP répertoriés dans le Plan d'Etude Romand (PER) pour ASP.

Ces modules sont issus du système d'examens modulaires élaboré dans le cadre du CGF 2020, (sous-projet 2 ASP), qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.



Formation de base (FOBA)

La formation de base est identique pour les ASP armés ou non-armés.

Elle dure 7 semaines, soit 296 heures d'enseignement.

Cette formation intègre le module de base (fondements ASP) et le module spécifique 1 (missions fondamentales).

Pendant ces 7 semaines, les ASP sont évalués et qualifiés individuellement.

Les matières sont évaluées en permanence par les enseignants.

Au terme des 7 semaines de formation de base, les aspirants sont soumis à un examen final du module de base.

Cet examen doit obligatoirement être réussi pour accéder à la formation spécifique.



Formation spécifique (FOSPEC)

ASP non-armés

La formation spécifique dure 2 semaines, soit 80 heures d'enseignement.

Cette formation comprend le module spécifique 2 (circulation).

Pendant ces 2 semaines de formation, les ASP sont évalués et qualifiés individuellement. Les matières sont évaluées en permanence par les enseignants.

Au terme des 2 semaines de formation, les aspirants sont soumis à un examen final du module spécifique 2.

ASP armés

La formation spécifique dure 5 semaines, soit 202 heures d'enseignement.

Cette formation intègre les modules spécifiques 2 réduit (circulation), 5 (protection d'ambassades et d'ouvrages), 6 (gestion des détenus), 8 (sécurité personnelle II).

Pendant ces 5 semaines de formation, les ASP sont évalués et qualifiés individuellement. Les matières sont évaluées en permanence par les enseignants.

Au terme des 5 semaines de formation, les aspirants sont soumis à un examen final des modules spécifiques 5, 6 et 8.



Examens

Ils sont organisés à l'Académie de police sous la responsabilité de l'ISP.

Les examens ont pour but de contrôler si l'aspirant est à même d'appliquer les enseignements reçus et d'exercer sa future activité conformément aux compétences qui lui sont attribuées.

Les aspirants sont soumis à des épreuves théoriques, orales et/ou pratiques en relation avec l'enseignement reçu pendant leur formation de base et leur formation spécifique englobant les divers modules suivis.



Certification

L'ISP délivre les certifications de réussite des modules et le Certificat d'Assistant de Sécurité Publique ISP.

L'Académie délivre un certificat de suivi de formation à l'aspirant qui a réussi tous les modules intégrés dans la formation de base et spécifique.



Coût de formation

Les coûts de formation sont fixés selon la spécificité de la formation et sa durée.

Pour un ASP non-armé

formation complète	CHF 10'000.-
formation de base uniquement	CHF 7'000.-
formation spécifique uniquement	CHF 4'000.-

Pour un ASP armé

formation complète	CHF 14'000.-
formation de base uniquement	CHF 7'000.-
formation spécifique uniquement	CHF 8'000.-



Agenda des sessions 2019

Première session

ASP non-armés

Du lundi 1^{er} avril au jeudi 6 juin 2019

ASP armés

Du lundi 1^{er} avril au vendredi 28 juin 2019

La cérémonie officielle de remise du certificat, couplée avec la journée des familles, aura lieu pour les non-armés et armés, le samedi 29 juin 2019, à Savatan.



Deuxième session

ASP non-armés

Du lundi 2 septembre
au vendredi 1^{er} novembre 2019


ASP armés

Du lundi 2 septembre
au vendredi 22 novembre 2019

La cérémonie officielle de remise du certificat, couplée avec la journée des familles, aura lieu pour les non-armés et armés, le samedi 23 novembre 2019, à Savatan.



Nota bene !



Il est impératif pour les employeurs d'enregistrer les aspirants ASP à l'Académie de police **au minimum trois mois avant le début** de chaque session.

En fonction du nombre des candidats inscrits, l'Académie de police peut être amenée à limiter le nombre de participants, voire à annuler une session.



Renseignements

Académie de police de Savatan
Case postale 212
CH 1890 Saint-Maurice VS

Téléphone +41 (0)58 466 96 81
Télécopieur +41 (0)58 466 96 88

Courriel academie-de-police.asp@vd.ch

www.academie-de-police.ch



♂ Dans le présent document, le masculin comprend le féminin.



S'instruire pour servir et protéger
Disce, protegendo servias

